

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

**Conseil du 13 décembre 2021**

**Délibération n° 2021-0876**

Commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commune(s) : Oullins

Objet : Zone d'aménagement concerté (ZAC) de La Saulaie - Autorisation donnée à la Société d'équipement de la région lyonnaise (SERL) de déposer une demande de permis de construire précaire pour la réalisation de la maison du projet

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

**Rapporteur** : Madame Blandine Collin

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 26 novembre 2021

Secrétaire élu(e) : Monsieur Michaël Maire

Affiché le : jeudi 16 décembre 2021

**Présents** : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, Mme Burricand, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, M. Chambon, M. Charlot, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Collomb, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dromain, Mme Dubot, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, Mme Giromagny, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Sarselli, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien.

**Absents excusés** : Mme Zdorovtsoff (pouvoir à Mme Collin), M. Vieira (pouvoir à M. Badouard), Mme Sechaud (pouvoir à Mme Edery), Mme Saint-Cyr (pouvoir à M. David), Mme Runel (pouvoir à M. Gomez), M. Rantonnet (pouvoir à M. Quiniou), Mme Lecerf (pouvoir à M. Gomez), M. Kabalo (pouvoir à Mme Prost), M. Godinot (pouvoir à Mme Etienne), M. Girard (pouvoir à Mme Fontaine), M. Galliano (pouvoir à M. Da Passano), Mme Fontanges (pouvoir à M. Charlot), Mme Dupuy (pouvoir à M. Smati), Mme Dubois Bertrand (pouvoir à M. Maire), M. Diop (pouvoir à M. Legendre), M. Devinaz (pouvoir à Mme Reveyrand), Mme Delaunay (pouvoir à Mme Brossaud), M. Chihi (pouvoir à Mme Collin), Mme Charnay (pouvoir à M. Debû), Mme Chadier (pouvoir à Mme Sarselli), Mme Cabot (pouvoir à M. Bub), Mme Burillon (pouvoir à Mme Sibeud), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), M. Brumm (pouvoir à M. Collomb), M. Boumertit (pouvoir à M. Groult), M. Blein (pouvoir à M. Da Passano), M. Blache (pouvoir à Mme Nachury), M. Barge (pouvoir à M. Cochet), Mme Arthaud (pouvoir à M. Millet).

**Conseil du 13 décembre 2021****Délibération n° 2021-0876**

Commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commune(s) : Oullins

Objet : Zone d'aménagement concerté (ZAC) de La Saulaie - Autorisation donnée à la Société d'équipement de la région lyonnaise (SERL) de déposer une demande de permis de construire précaire pour la réalisation de la maison du projet

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 novembre 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'opération de la ZAC La Saulaie à Oullins fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2021-2026, votée par le Conseil de la Métropole le 25 janvier 2021.

**I - Contexte et désignation du bien**

La Métropole de Lyon est propriétaire d'une partie des terrains situés dans le périmètre de la ZAC de La Saulaie créée par délibération du Conseil n° 2018-2770 du 27 avril 2018 dont l'aménagement a été concédé à la SERL par délibération du Conseil n° 2020-4224 du 29 janvier 2020.

**II - Description du programme**

Le traité de concession prévoit la réalisation d'une maison du projet afin de favoriser la concertation avec les usagers tout au long du projet. Lieu d'information et de présentation du projet, elle a pour objectif de favoriser le dialogue et de recueillir les attentes des usagers afin d'enrichir la conception et la réalisation de l'opération d'aménagement. Ce futur équipement intégrera également les services de la politique de la ville, déjà présents dans le quartier, et des espaces d'accueil extérieurs pour favoriser la convivialité.

Un projet de transfert de propriété des terrains d'assiette de la ZAC à l'aménageur est en cours. Dans l'attente de la régularisation des actes, il est donc proposé, par la présente délibération, que la Métropole, en tant que propriétaire, autorise la SERL à déposer une demande de permis de construire précaire en vue de permettre la réalisation de la maison du projet, conformément au programme des équipements publics de la ZAC ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

**DELIBERE**

**1° - Autorise** la SERL à déposer une demande de permis précaire portant sur le tènement métropolitain cadastré AM 221, situé avenue Edmond Locard à Oullins.

**2° - Cette autorisation** ne vaut pas autorisation de commencer les travaux et ne préjuge en rien de la cession, ni de l'obtention du permis de construire précaire.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20211213-271213-DE-1-1 Date de télétransmission : 16 décembre 2021 Date de réception préfecture : 16 décembre 2021
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------